

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU SIVOM DU PAYS DE VAULX DU 15 SEPTEMBRE 2009

Etaient présents : MERE Philippe
FAURE Jean-Paul
BARNEL Annick
BARRÉ Jean-Claude
CASSAGNE Thierry
LEON Jean-Louis
PELLISSIER Francis (suppléant)
RAVANAT Jean-Luc
REYNIER-POETE Patrick
TARRO-TOMA Georgette
TROTIN Mathias

Etait excusée : BATTAIL Sylvie (suppléante)

Ordre du jour : Prime aux agents
Embauche suite à un départ en retraite
Point sur les travaux du Bois Rond
Cantine : demande d'augmentation du tarif appliqué
par le relais de Chantelouve
Informations et questions diverses

Le compte-rendu de la réunion du 18 mai 2009 est approuvé par les membres du comité syndical.

PRIME AUX AGENTS

Philippe Mère rappelle la demande des agents au sujet d'une prime mensuelle. La commission "employés" s'est réunie à deux reprises et dernièrement le 08 septembre au cours de laquelle il a été demandé la position de la commune de Notre Dame de Vaulx.

Jean-Louis Léon a exposé la position ressentie lors de la discussion en conseil municipal. Il attire l'attention sur le fait qu'aucun vote n'a officialisé cette position.

Il est d'accord sur le fait que les salaires des employés en règle générale ne reflètent pas le travail accompli.

Il n'est pas d'accord pour une prime mensuelle et préfère une prime annuelle dont le montant serait à discuter en fin d'année.

Les élus de Saint Jean sont favorables à une possibilité de prime par grade de la fonction publique, modulée par un coefficient suivant la manière de servir de l'agent. Cette prime peut être mensuelle avec un coefficient fixé en fin d'année.

Pour Notre Dame de Vaulx, il semble opportun de ne laisser en Sivom que les employés concernés, soit Chantal Cassagne pour 7 heures par semaine, Laurence Karst en totalité, Véronique Mata pour la cantine et la garderie, Patricia Blanchemanche et Françoise Thomas pour les heures de ménage des écoles.

A Saint Jean, les élus avaient déjà voté le fait de conserver les employés dans le Sivom. Il va falloir sortir de cette situation.

.../...

Jean-Louis Léon indique que chacun mène la politique qu'il entend avec ses moyens et sa perception des choses.

Un des problèmes de verser une prime, c'est que cela va impacter le budget des communes. Si une prime est accordée, il va falloir faire un budget modificatif et le passer en conseil.

En période de crise, a-t-on le droit d'augmenter les charges communales les yeux fermés. Il dit depuis longtemps que s'il y a des agents qui ont des salaires ne correspondant pas à leur valeur, il faut les rectifier.

Il ne s'oppose pas aux primes, et à Notre Dame de Vaulx, des primes ont déjà été versées. Il est d'accord pour verser une prime de fin d'année. En revanche, mettre en place un 13^{ème} mois en milieu d'exercice, avec des moyens limités, en période de crise, il n'est pas d'accord. Les communes vont être de moins en moins subventionnées, il n'y a plus d'argent dans les caisses.

Patrick Reynier-Poète considère que pour les deux agents de Saint Jean, ils ont une ancienneté de 16 ans et le travail fourni est correct. Les communes alentours versent une indemnité d'administration et de technicité. Les employés du Sivom ont fait une demande, il faut leur apporter une réponse.

Jean-Luc Ravanat indique que les agents soient en Sivom ou pas, cela ne change rien à la demande, étant donné que les salaires sont pris en charge par les communes. Les cas de Chantal Cassagne et Alain Roizon ont déjà été débattus et il leur a été accordé une prime sur la base d'un 13^{ème} mois. Cela ne concerne que Saint Jean puisque les salaires sont pris en charge par la commune. Il faut discuter sur les employés restants du Sivom.

Il ne comprend pas pourquoi les femmes de ménage restent en Sivom. Chaque femme de ménage entretient les locaux des communes, et ce sont les communes qui devraient les prendre en charge. Le Sivom est en train d'être détruit petit à petit.

Jean-Louis Léon constate que le Sivom ne fonctionne pas. Pour qu'il fonctionne, il est nécessaire de mettre en place un règlement qui définisse le fonctionnement, les décisions qui peuvent être prises dans cette instance et non pas dans les conseils municipaux. Il faut qu'il y ait une réunion des deux conseils municipaux avec un vote à bulletin secret.

Philippe Mère indique qu'une prime année N-1 pourrait être votée, ce qui permettrait de mettre au budget la somme exacte. Le personnel est rencontré en entretien individualisé en fin d'année et la prime est attribuée l'année d'après sur son année passée.

La demande des employés est une prime mensuelle. La prime proposée n'est pas une somme fixe, elle serait basée sur un coefficient.

Jean-Louis Léon est d'accord sur le fait que si un employé mérite un salaire plus conséquent, il peut lui être versé une I.A.T. En fin d'année, il peut être versé une prime de fin d'année. Le problème, c'est que les élus n'ont pas la même appréciation des valeurs et des tensions risquent d'être créées. Le personnel ne peut pas être traité différemment dans une même structure.

Jean-Claude Barré pense qu'il sera nécessaire d'expliquer aux employés que la prime est modulable de 0 à 8 et bien définir les critères avant. Il faut également établir une fiche de poste pour chaque agent.

Philippe Mère propose de voter sur le principe d'une prime à partir de 2010 ; rencontrer le personnel en fin d'année et fixer le coefficient de chacun.

Jean-Louis Léon préfère accorder une prime en une seule fois en fin d'année, après avoir fait le point et versée au moment du budget. Cependant, si le personnel n'est pas sorti du Sivom, il est contre le principe d'attribution d'une prime.

Mathias Trotin est pour accorder une prime modulable en fin d'année avec un coefficient de 0 à 8, versée en une seule fois avec des critères précis.

Le reste des élus semble également d'accord avec Mathias Trotin.

Francis Pellissier demande qui prendra la décision finale sur le montant des primes, les conseils municipaux ou le Sivom ?

Patrick Reynier-Poète répond que si les conseils municipaux sont d'accord sur le principe, la décision sera prise en Sivom lors du vote du budget.

Philippe Mère indique que chaque conseil municipal doit délibérer sur la sortie du personnel du Sivom. Il faut également réunir le groupe de travail pour rédiger le règlement.

Georgette Tarro-Toma précise que le problème des affaires scolaires doit être abordé dans ce règlement.

Philippe Mère souligne que chaque élu doit faire remonter les idées à aborder en groupe de travail.

Le groupe de travail se réunira mardi 22 septembre 2009 à 18h30 à la mairie de Notre Dame de Vaulx.

EMBAUCHE SUITE A UN DEPART EN RETRAITE

Philippe Mère rappelle que Monique Perrin a pris sa retraite au 31 août 2009 et a été remplacée par Patricia Blanchemanche. Une fiche de poste a été établie. Son temps de travail est de 27 heures hebdomadaires lissé sur l'année ; 18 heures de temps scolaire et 9 heures d'entretien des locaux de Saint Jean. Elle sait le travail qu'elle doit faire et n'a pas d'horaires établis. Elle est employée sous contrat à durée déterminée d'un an.

Il est nécessaire de supprimer son poste qui avait été créé en septembre 2008 pour l'accompagnement dans les transports scolaires.

Le comité syndical décide de supprimer le poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe (créé au 01/09/2008) au 1^{er} septembre 2009.

POINT SUR LES TRAVAUX DU BOIS ROND

Philippe Mère informe le comité que les travaux au captage du Bois Rond sont terminés mais pas encore payés. Mathieu Chaney du service RTM doit faire le compte avec l'entreprise Pelissard. Il y aura une réception des travaux. Ceux-ci se sont d'ailleurs très bien passés. Aucun reproche n'a été fait par les responsables des alpages et des communes.

La caisse d'épargne a été contactée de nouveau afin qu'elle établisse le contrat de prêt de 10 000 € sur 10 ans.

Le comité syndical accepte de réaliser un emprunt de 10 000 € sur 10 ans au taux de 3.75 % auprès de la caisse d'épargne et autorise le Président à signer tous les documents correspondants.

Philippe Mère signale que la porte du répartiteur des Creys a été réparée et repeinte.

Jean-Louis Léon précise que les pièces de réparation pour Fontaine Pelouze ont été achetées à un fournisseur dont le prix est beaucoup plus élevé que chez Lhenry. Les élus de Notre Dame n'ont pas été consultés et il demande pourquoi deux pièces ont été achetées. C'est une nouvelle fois une décision unilatérale qui a été prise et qui a coûté plus chère que ça n'aurait dû.

Patrick Reynier-Poète répond qu'une pièce supplémentaire a été achetée pour l'avoir en stock au cas où il y aurait de nouveau une casse. De toute manière, ils se sont aperçus que la réparation aurait pu être faite par soudure.

Philippe Mère intervient pour dire qu'on l'a informé d'une fuite et qu'il fallait la réparer. Il fait le nécessaire pour acheter les pièces et on lui fait ensuite le reproche.

Jean-Louis Léon pense que le vice-président aurait pu au moins être consulté.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Cantine scolaire

Patrick Reynier-Poète a été interpellé par les responsables du relais de Chantelouve, il y a une quinzaine de jours, qui sollicitent une augmentation de leur tarif. La subvention qui leur est accordée par le conseil général risque d'être supprimée. Leur prix de revient s'élèverait à environ 6 euros par repas. Il ne donne pas de prix précis et il faut lui faire une proposition.

Un comparatif des communes sur ce que payent les familles et le prix payé au prestataire a été établi.

La question est de savoir si le Sivom accepte sa proposition d'augmentation et si oui, est-ce qu'elle sera répercutée sur les familles.

Après discussion, le Sivom décide de proposer au relais de Chantelouve le tarif de 4.10 € le repas au 1^{er} janvier 2010 et de 4.30 € le repas au 1^{er} septembre 2010.

Le Sivom décide également de créer une nouvelle tranche de quotient familial et son prix de repas, soit quotient familial supérieur à 1 000, 5,60 euros le repas, à compter du 1^{er} janvier 2010.

Jean-Claude Barré pense qu'il faudrait engager une réflexion pour étudier un autre mode de fonctionnement pour la cantine scolaire.

Transports scolaires

Patrick Reynier-Poète indique au comité qu'avec Jean-Louis Léon ils ont rencontré les responsables de la maison du territoire à La Mure au sujet des cartes de transport scolaire.

Ils ont de nouveau expliqué le fonctionnement. A la réouverture de l'école en 1979, le conseil général s'était engagé à fournir le transport 4 fois par jour.

Ils pensent qu'ils ont obtenu gain de cause pour les enfants situés sur le circuit des Prats aux Rhoures. Pour ceux qui vont à la cantine ou en périscolaire, la réponse a été négative. Les parents doivent acheter une carte de transport à 140 € par an. La réponse n'est pas officielle. Les responsables du territoire de la Matheysine doivent en parler à la direction du conseil général.

Les parents d'élèves ont transmis un courrier aux élus des communes demandant des réponses précises à certaines questions. Une réponse leur sera donnée lorsque le Sivom aura lui-même une réponse du conseil général.

Jean-Louis Léon pense qu'à partir du moment où il existe un transport en place, il n'est pas gênant que tous les enfants le prennent.

Un maximum d'informations doit être donné aux parents.

Patrick Reynier-Poète indique qu'il sera certainement nécessaire d'établir une convention avec le conseil général pour la partie des Prats à Laffrey.

Philippe Mère informe que la directrice de l'école maternelle lui a indiqué que les enseignantes n'accompagneront plus les élèves jusqu'au car, elles s'arrêtent au portail.

Demande de stage

Patrick Reynier-Poète informe le comité qu'Angéline Mère a un stage à effectuer sur l'année 2009-2010 dans le cadre de ses études. C'est une mission d'intervenant en musique dans les écoles de 4 heures par semaine. Le coût s'élève à 2 500 euros à l'année.

Il propose de la prendre sur les écoles du regroupement au moins deux heures pour un coût de 1 250 euros. Il essaie actuellement de trouver une autre commune qui accepterait de la prendre pour les deux autres heures. Ce serait lui donner un coup de pouce par rapport à son investissement sur les deux communes.

Il précise que la directrice de l'école maternelle serait d'accord. Angéline Mère aurait souhaité que son stage débouche sur un emploi en matheysine.

Les élus, sans parler de l'intérêt pédagogique, posent le problème financier. Ils sont d'accord sur le principe à condition que les finances le permettent.

Etant donné sa position, Philippe Mère ne participe pas au débat et au vote.

Après délibération, le comité syndical, par 2 voix d'Abstention et 7 voix Pour, décide de prendre Angéline Mère en stage pour 2 heures par semaine pour l'année scolaire 2009-2010, à la condition qu'il y ait le budget correspondant.

Divers

Georgette Tarro-Toma signale à Philippe Mère qu'elle a essayé de le joindre à plusieurs reprises. Les parents de l'enfant qui a des problèmes importants d'allergie ont demandé à nouveau que leur fils puisse fréquenter la garderie périscolaire cette année.

Philippe Mère indique que la réponse est la même que l'an dernier, à savoir que son enfant est refusé en périscolaire.

Jean-Louis Léon demande qu'il y ait plus de communication entre les deux communes.

Jean-Claude Barré rappelle que les employés doivent suivre une formation pour les premiers secours.

Philippe Mère a contacté une personne qui serait d'accord pour former les employés, mais 12 personnes minimum doivent assister à cette formation.